



SAINTE MAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 octobre 2006

Session ordinaire

Le deux mil six, le mercredi 4 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Maur s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François JOLIVET, Maire, Conseiller Régional.

Convocation : Lundi 25 septembre 2006

Présents : M. JOLIVET, M. RIAN, Mme GAUZENTES, M. PRODAULT, Mme MERIGOT, M. BAUCHE, M. REAU, Mme ARMAND, Mme AUDOUX, Mme AUGÉ, Mme DESIRE, M. JUBIEN, M. MAUBANT, M. MERY, M. MIGUET, Mlle TROCHON.

Absent ayant donné pouvoir :

M. AUCANTE a donné pouvoir à M. JOLIVET

Absents et excusés :

M. Jannick GAULTIER,
M. Maurice JOINT
Mme Agnès BALLEREAU
Mme Chantal BENOIT

Membres en exercice :	21
Membres présents :	16
Membres votants :	17

Secrétaire de séance : Mlle TROCHON

Dossier n°16 – Ligne à grande vitesse Poitiers/Limoges : Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : M. François JOLIVET

Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire, réuni le 18 décembre 2003, a décidé de financer la réalisation d'une liaison ferroviaire à très grande vitesse afin de mettre Limoges à 2 h 00 de Paris via Poitiers.

Si ce tracé se réalise, le Département de l'Indre et la Région Centre seront définitivement écartés d'une desserte ferroviaire à très grande vitesse. La Ville de Limoges doit être reliée à Paris mais cela peut se faire par la ligne historique du Paris/Orléans/Limoges/Toulouse avec une interconnexion aux réseaux TGV transeuropéens et à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Ce projet fait l'objet d'une vaste consultation publique conduite par la « Commission Particulière du Débat Public » et de réunions dont l'une se tiendra à Châteauroux le 13 novembre 2006.

Monsieur JOLIVET expose les raisons du choix de l'axe Poitiers / Limoges et informe des risques en ce qui concerne le fret et l'activité économique locale. Monsieur JOLIVET indique qu'il souhaite que l'on se batte pour le projet d'amélioration de la voie Paris Toulouse afin de gagner en temps de trajet. La suppression des passages à niveau va dans ce sens. Par ailleurs, il faut impérativement veiller à ce que la voie soit adaptée au transport de fret qui va se développer fortement dans les années à venir. Pour cela, il convient de recalibrer certains tunnels dont le gabarit est insuffisant pour permettre le passage de conteneurs volumineux.

Il est proposé d'émettre un avis défavorable au projet présenté et de demander un raccordement de Limoges à la grande vitesse en passant par Châteauroux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

- S'oppose à la création d'une ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, de laisser de côté l'ensemble des départements du grand Centre soit près d'1,8 millions d'habitants ;
- Demande la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux avec l'amélioration et la modernisation de la voie ;
- Demande l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est ;
- Demande à ce que la voie existante soit adaptée au transport de tout fret notamment par le recalibrage des tunnels inadaptés.

Certifié exécutoire,

Pour copie conforme au registre,

Transmis en Préfecture le :

- 6 OCT. 2006

Le Maire,

Publié le : - 6 OCT. 2006

François JOLIVET

Reçu en Préfecture

Le - 6 OCT. 2006

